

www.ste-anne-de-la-pocatiere.com

Rappel de consignes pour la période hivernale

Il est important de baliser tous les obstacles potentiels (bords d'entrées, murets, etc.) et de protéger adéquatement les lampadaires situés près de la rue afin d'empêcher les bris accidentels à vos propriétés.

Nous vous demandons de ne pas placer de balises trop près des voies de circulation afin de faciliter les opérations de déneigement.

De plus, l'article 13 du règlement n° 211 stipule que **le fait de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé** sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux constitue une nuisance et est prohibé.

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public, entre 23 h et 7 h, du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité. Attention : à certains endroits, **il est interdit de stationner en tout temps**.

Ces consignes sont mises en œuvre pour une meilleure efficacité du déneigement et la sécurité du public.

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du règlement n° 211 commet une infraction et est passible d'**amendes allant de 100 \$ à 500 \$**.

Merci de votre collaboration habituelle!

Avis concernant le projet du Carré Saint-Louis

La Municipalité tient à vous informer qu'elle n'a retenu aucune des offres reçues pour le projet de distribution de l'eau potable et la collecte des eaux usées secteur Saint-Louis et Route 132 Ouest. Nous attendons toujours l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que nous espérons avoir à temps pour pouvoir procéder aux travaux l'an prochain.

La Municipalité appui l'école Sacré-Coeur



La Bourse du carbone Scol'ERE est un projet unique au monde, un mouvement collectif et éducatif qui vise à engendrer de véritables changements comportementaux durables dans le cadre de la lutte aux changements climatiques.

L'École Sacré-Cœur fait partie du mouvement et la Municipalité invite les **citoyens, les organisations et les entreprises à s'impliquer** parce que chaque petit geste compte !

Choisissez le volet *Je m'engage* pour réduire vos émissions de GES ou *Je compense* pour compenser vos émissions de GES. Vous souhaitez en faire plus? Pourquoi ne pas combiner les deux, c'est à vous de jouer!

Rendez-vous sur le site web et participez au mouvement : boursescolere.com

Conférence matinale pour les 55 ans et plus

Le mardi 13 novembre de 9 h à 10 h 30, à l'Auberge Cap Martin.
Sujet : L'atelier *Pause Kodak*, présenté par M^{me} Alexandra Gagnon du Centre de prévention du suicide du KRTB, suscitera la réflexion des participants sur leurs forces, leurs capacités et leurs raisons de vivre. Comme en photographie, c'est de développer le positif à partir du négatif.

Coût : 6 \$, déjeuner inclus. Inscription requise avant le vendredi 9 novembre 2018 au 418 856-3192 ou par courriel : agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com

Une initiative du comité de la famille et des personnes âgées de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.



Comité du 175^e de la Municipalité

La Municipalité désire constituer un comité pour la planification des activités de son 175^e anniversaire en 2020. Pour information, contactez l'agent de développement, Sébastien Tirman, au 418 856-3192 ou par courriel : agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com.

Programme d'encouragement à l'utilisation de couches lavables

Les couches jetables pour bébé représentent le troisième déchet en importance dans les dépotoirs du Québec. Pour lutter contre ce problème, la Municipalité offre un programme d'encouragement à l'utilisation de couches lavables : **une aide financière accordée par enfant, pour le remboursement de 60 % du coût d'achat, avant les taxes, d'un ensemble de couches lavables (18 couches ou plus), jusqu'à concurrence de 300 \$**.

La personne qui fait la demande doit être le parent ou le tuteur d'un enfant âgé de moins d'un (1) an au moment de l'achat desdites couches et être résidant de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Pour plus d'informations, contactez la Municipalité au 418 856-3192 ou visitez le site Internet municipal sous les onglets: Municipalité/ Les services municipaux/ Programmes et opportunités.



Saviez-vous que :

- Les couches jetables prennent de 300 à 500 ans à se décomposer pour seulement 4 à 5 heures d'utilisation. Une couche lavable remplace 230 couches et se décompose en 6 mois.
- L'utilisation des couches lavables correspond à l'ajout d'une lessive par semaine.



Marché de Noël DE LA POCATIÈRE

Au centre Bombardier, 600 9e Rue, La Pocatière



**24 novembre 2018
10 h à 20 h**

**25 novembre 2018
10 h à 17 h**

**Plus de 50 exposants!
Plusieurs nouveautés!
Deux étages de découvertes!**

**Tirage d'un panier de produits
d'une valeur de 1 000 \$!**

Organisé par



au profit de la
Fondation André-Côté

En collaboration avec



Les bons coups du Kamouraska

La deuxième édition de la soirée de reconnaissance régionale des Bons coups du Kamouraska s'est tenue le jeudi 11 octobre dernier, à l'Édifice municipal de Mont-Carmel, permettant ainsi d'honorer le bon coup de chacune des 17 Municipalités.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a présenté la tour d'observation de la halte routière municipale.

L'activité se tient tous les deux ans. Vous pourrez découvrir les bons coups en visionnant les capsules réalisées par la Télévision communautaire du Kamouraska (TVCK) qui seront diffusées sur la page [Facebook de la MRC de Kamouraska](#).

Atelier d'écriture sur la nouvelle littéraire

Des ateliers d'écriture sur la nouvelle littéraire seront offerts gratuitement par la Société du roman policier de Saint-Pacôme (SRPSP) en novembre et décembre prochains. Ces ateliers se dérouleront en deux temps.

Première partie d'une durée de deux heures : le 7 novembre 2018 à 19 h 30 à la bibliothèque Mathilde-Massé de Saint-Pacôme et le 12 novembre à 19 h à la bibliothèque de Saint-Pascal.

Les participants verront notamment les caractéristiques de la nouvelle, les éléments qui la structurent et les différentes possibilités de jouer avec la langue racontée.

Seconde partie d'une durée de deux heures : **le 7 décembre à 19 h 30** à Saint-Pacôme et **le 12 décembre** à Saint-Pascal.

Un regard sera porté sur les écrits rédigés entre les deux séances par les participants, de les commenter, de répondre aux questions et aux difficultés qui auraient surgi.

Offerts à toutes les clientèles.

Pour plus d'informations et pour inscription, veuillez écrire à info@romanpoliciersaintpacome.ca

Ce projet a été rendu possible grâce à une participation financière de 900 \$ de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska et du ministère de la Culture et des Communications.

Quoi faire avec les feuilles mortes?

#1 Les laisser sur le terrain

Si vous avez un terrain peu aménagé ou boisé, cette première option est la plus simple, demande moins de travail et aide la biodiversité en plus de créer un engrais naturel.

#2 Sur la pelouse

Utilisez une tondeuse avec une lame déchiqueteuse bien aiguisée pour déchiqueter les feuilles mortes qui se décomposeront rapidement. Passez la tondeuse sur les feuilles par temps sec et avant qu'elles ne recouvrent plus de la moitié de votre pelouse. Les feuilles contribueront à enrichir le sol et favoriser la croissance de la pelouse en plus de former une couche de matière organique permettant de mieux retenir l'eau.

#3 Au compostage domestique

Vous pouvez mettre les feuilles mortes au compostage domestique, mais pas dans votre bac brun!

#4 Un paillis naturel

N'hésitez pas à prendre l'excédent de feuilles mortes et déposez-le dans vos plates-bandes pour l'utiliser comme paillis pour protéger vos plantes l'hiver. Au printemps, les feuilles se décomposeront et libéreront des éléments nutritifs utiles aux plantes. L'important est que les feuilles (déchiquetées ou non) ne forment pas une couche de plus de 15 cm.

Pour accélérer la décomposition, vous pouvez mettre les feuilles mortes dans des sacs de plastique avec des trous. Ces sacs ne sont évidemment pas destinés au dépotoir! Lorsque vous mettez des feuilles mortes dans un sac aéré pendant tout l'hiver, le printemps venu, vous aurez un paillis naturel.

#5 L'écocentre

En dernier recours, vous pouvez vous départir de vos feuilles mortes à l'écocentre le plus près.

Prendre note que les écocentres de La Pocatière et de Saint-Alexandre du Kamouraska ferme officiellement leur portes pour la saison hivernale en date du 3 novembre 2018 à 16 h.

Pour toute information :

418 856-2628 poste 0

www.co-eco.org



MA Réussite

GRATUIT POUR LE BSL !

LES CAHIERS MA RÉUSSITE

5 parutions numériques par année pour outiller les jeunes de 12 à 18 ans + en matière de Bien-être et d'avenir

Apprendre à se budgeter, des trucs santé pour garder le moral et la forme, des idées lectures et des conseils d'orientation. Voilà certains des sujets dont parleront nos spécialistes à vos jeunes!

Pour recevoir 5 parutions numériques gratuitement !

418-735-5203 / mareussite.net/nous-joindre

Prochaine séance du Conseil municipal

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu **le 3 décembre 2018 à 20 h**, à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Bienvenue à tous!

Rosaire Ouellet, maire